



BIEN-ÊTRE
ANIMAL

CHARTRE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le bien-être animal suppose d'élever les bêtes dans un écosystème qui leur correspond, sans souffrance, par respect pour la vie (Gaspard Koenig, 2021).

Nos concitoyens prennent peu à peu conscience de ce que Montaigne qualifiait de « devoir d'humanité envers les bêtes ». La prise en compte de la souffrance animale dans la filière viande est devenue un enjeu sociétal qui ne saurait être ignoré car il reflète l'évolution des souhaits des consommateurs vers plus d'éthique.

GRG Maison des Viandes s'est ainsi engagée dans une démarche visant à valoriser la prise en compte du bien être animal dans la filière viande.

Elle s'appuie sur une définition du bien-être animal construite à partir de trois références incontestables :

FAWEC Le concept des « 5 LIBERTÉS » du Farm Animal Welfare Council :

- ne pas souffrir de faim ou de soif
- ne pas souffrir d'inconfort
- ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies
- pouvoir exprimer des comportements normaux
- ne pas éprouver de peur ou de détresse



Les principes énoncés par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ;



Une démarche d'amélioration continue dans l'esprit « norme ISO ».

Afin de mettre en valeur le travail de ses éleveurs partenaires et de ses fournisseurs, **GRG Maison des Viandes** interroge régulièrement ces derniers sur la protection animale aux différents stades de la filière :

- Élevage
- Transport
- Abattage

C'est dans ce contexte que **GRG Maison des Viandes** sélectionne ses fournisseurs en fonction du respect d'un cahier des charges strict en matière de bien être animal.

Les viandes sélectionnées sur la base de ce cahier des charges bénéficient de la mention « **Engagement Bien-être Animal** ».

Vous pouvez retrouver notre questionnaire Bien-être Animal **ici**.

